



**Rapport annuel  
2021**



## Sommaire

1	Editorial de la Présidente	3
<hr/>		
2	Rapport de la Directrice	4
<hr/>		
3	Bilan	10
<hr/>		
4	Compte de résultat	11
<hr/>		
5	Annexe aux comptes annuels	12
<hr/>		
6	Commentaire sur le bilan et le compte de résultat	13
<hr/>		
7	Rapport de révision	15
<hr/>		
8	Organes	16
<hr/>		

## 1 Editorial de la Présidente



Durant l'année 2021, l'axe fort a été la mise en œuvre des différentes mesures relatives à la stratégie financière visant à garantir durablement la situation financière ; il y a également eu une consolidation du secrétariat, avec la nouvelle Directrice, Jutta Vallone.

La mise à jour de la base de données des entreprises soumises à l'obligation de cotiser a été poursuivie de manière intensive et avec succès par le personnel du secrétariat tout au long de l'année. La qualité des données a pu être améliorée et des efforts ont été faits pour recenser davantage d'entreprises encore. Cela contribue beaucoup à un bon équilibre entre les recettes et les dépenses de FONDSOCIAL. Un autre thème central a été l'adaptation du mode d'indemnisation, avec pour but de définir et de rendre transparente la manière dont le comité doit procéder en cas d'adaptation éventuelle des versements. Tous les membres ont pu s'exprimer à ce sujet durant l'été, dans le cadre d'une consultation. Les réactions ont été largement positives et les conditions sont donc réunies pour que les membres puissent se prononcer sur les adaptations lors de l'AG 2022.

En outre, le fonctionnement du fonds pour fluctuations et le ruling fiscal y relatif ont été vérifiés avec les autorités fiscales soleuroises. Dans la perspective de l'Assemblée générale 2022, le comité a préparé des propositions de modification du règlement du fonds pour fluctuations et du règlement sur les prestations extraordinaires, afin que la mise en œuvre puisse se faire de manière plus dynamique à l'avenir et que l'utilisation des excédents (affectation au fonds pour prestations extraordinaires respectivement remboursement aux entreprises) soit vérifiée chaque année, et non plus tous les 6 ans comme jusqu'ici.

La nouvelle Directrice Jutta Vallone a commencé à travailler à temps partiel pour FONDSOCIAL en novembre 2020 déjà, avant de travailler à son taux normal dès février 2021, de sorte que – avec Barbara Hirsiger – l'activité opérationnelle a pu être à nouveau réalisée avec les ressources prévues.

Au niveau du comité, deux membres ont démissionné et nous avons pu accueillir trois nouveaux membres. En tant que déléguée de VODAS, Ursula Grüning succède à Marlis Hörler. Monika Weder reprend le mandat de Martina Valentin en tant que représentante de SAVOIRSOCIAL/Curaviva. Grâce à Frédéric Baudin, le siège vacant de SAVOIRSOCIAL/kibesuisse a pu être repourvu.

FONDSOCIAL peut compter sur un comité très actif, sur le soutien du secrétariat, sur des membres de l'association qui s'engagent et sur des entreprises qui remplissent leurs obligations de manière fiable.

Un grand merci à toutes les personnes impliquées. Un remerciement particulier à la Directrice Jutta Vallone pour son grand travail professionnel.



Esther Müller  
Présidente

## 2 Rapport de la Directrice



### 2.1 Avant-propos

Cette première année auprès de FONDSSOCIAL peut être considérée comme réussie. Ce fut une année d'apprentissage et de réflexion, une année de nouvelles rencontres et de défis, sur laquelle je jette un regard satisfait.

Les tâches que FONDSSOCIAL doit accomplir m'étaient déjà familières du fait de mon activité en tant que membre du comité. Dans ces conditions, j'ai pu commencer mon travail rapidement. Néanmoins, dans la pratique, de nombreuses questions se sont avérées plus compliquées et plus exigeantes qu'il n'y paraissait à première vue.

Grâce à Barbara Hirsiger, qui m'a initiée à mes nouvelles tâches et aux processus opérationnels avec beaucoup de patience et de discernement, j'ai pu avoir une vue d'ensemble, comprendre le contexte et faire des plans pour les changements nécessaires. Nous sommes devenues une équipe efficace.

En plus du travail habituel, la mise à jour de la base de données était une tâche importante et urgente. Avec Simona Pica, qui nous a soutenues pendant quelques mois, nous avons pu réaliser une grande partie du travail prévu.

J'espère que nous pourrons continuer sur notre lancée pour 2022. Il y a encore bien du travail.

### 2.2 Gestion des adresses

Conformément au règlement d'exécution, il incombe au secrétariat général de veiller à l'obtention et à l'actualisation des adresses des entreprises soumises à l'obligation de cotiser. Trop peu de ressources ont été consacrées à ces tâches ces dernières années. Nous avons constaté qu'un grand nombre d'entreprises créées ces dernières années n'étaient pas prises en considération. Dans ce contexte, a été comparée dans le but d'être complétée notre base de données avec les informations figurant dans les sources suivantes : listes cantonales de structures d'accueil de l'enfance autorisées, sites Internet des communes (offres extrascolaires), listes cantonales des établissements de soins et base de données CIIS de la CDAS.

En particulier dans le domaine de l'accueil extrafamilial et extrascolaire ont été trouvées de très nombreuses entreprises. Les offres en ce domaine ont connu une croissance considérable au cours des dernières années.

En outre, une attention particulière a été accordée aux structures des entreprises. Dans certains cas, seules certaines parties de l'entreprise étaient prises en considération, et non l'offre dans son ensemble. Dans d'autres cas, les parties d'entreprises étaient prise en considération et non l'organe responsable. Quelques adaptations ont été effectuées, car il est important que les structures soient bien prises en considération pour que la facturation soit correcte.

La saisie des entreprises et la mise à jour des données ne sont pas terminées. En 2021, environ 500 entreprises supplémentaires ont reçu les documents de déclaration, ce qui a considérablement influencé le chiffre d'affaires. L'engagement de certains cantons à nous informer régulièrement des ouvertures et fermetures de structures d'accueil extrafamilial et extrascolaire facilitera la tâche à l'avenir.

En 2021, il n'a pas été observé qu'un nombre plus important de fermetures d'entreprises ait dû être effectué à cause de la crise du coronavirus.

### 2.3 Campagne 2021

Par « campagne », nous entendons l'ensemble du processus allant de l'envoi des documents à la déclaration et à la facturation en passant par la vérification de la soumission au fonds (y compris les rappels et les décisions exécutoires).

En automne, le secrétariat a adapté les documents pour la déclaration et les demandes de non-soumission, avec comme objectif de faciliter le remplissage des formulaires par les entreprises grâce à des formulaires plus facilement compréhensibles.

Comme d'habitude, les documents pour l'auto-déclaration ont été envoyés au début de l'année. Comme les 500 nouvelles entreprises recensées n'ont reçu la demande de déclaration qu'au cours du deuxième semestre et de manière échelonnée, il restait à la fin de l'année encore quelques entreprises qui n'avaient pas remis leur déclaration - malgré plusieurs rappels. L'ensemble du processus de facturation et de rappel ayant pris du retard, il y avait à la fin de l'année beaucoup plus de cas « en suspens » que d'habitude.




Comme nous nous y attendions, les entreprises à qui nous nous sommes adressés pour la première fois ont eu beaucoup de questions. Beaucoup d'entreprises ne connaissaient pas l'existence de FONDSSOCIAL et la plupart ne savaient pas non plus à quoi servent les contributions ou quelles tâches nos membres accomplissent pour la formation professionnelle.

Désormais, plus de 82 % des entreprises effectuent leur déclaration par voie électronique, ce qui constitue bien entendu un grand soulagement administratif pour le secrétariat.

Les déclarations et demandes de non-soumissions reçues ont été contrôlées pour vérifier qu'elles étaient complètes et plausibles. Lorsque c'était nécessaire, les entreprises ont été invitées à vérifier à nouveau leurs données. De telles demandes sont également de bonnes occasions pour entrer personnellement en contact avec les entreprises.

Les entreprises qui n'ont pas remis leur déclaration ou demande de non-soumission dans les délais ont été averties à plusieurs reprises par écrit et parfois par téléphone. Cette proportion d'entreprises (20 %) entraîne une charge administrative importante.

A fin 2021, 568 entreprises étaient temporairement non soumises. Ce chiffre est assez stable.

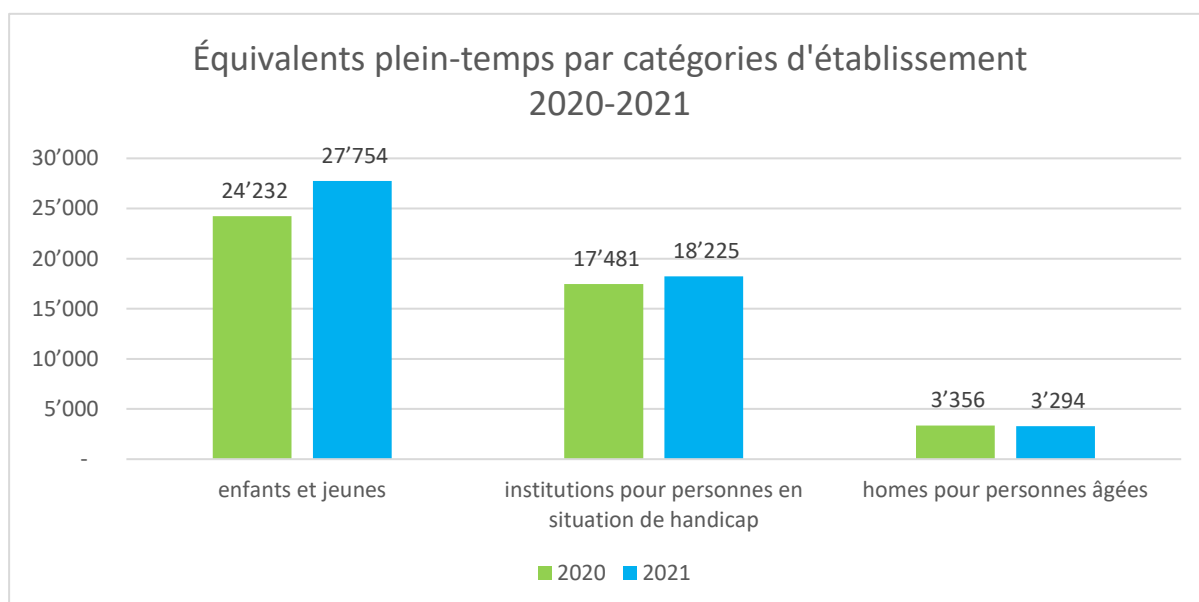
	<b>Augmentation par rapport à l'année précédente</b>
 989 appels téléphoniques	70%
 889 entrées de mail	50%
 3900 factures	12%

La discipline de paiement des entreprises reste très bonne. 97 % des entreprises paient les factures dans le délai imparti.

En raison des retards dans le processus de facturation, seules deux entreprises ont reçu une décision exécutoire pour « non-remise de la déclaration » à la fin de l'année. D'autres envois de ce type ont été nécessaires en janvier 2022.

## 2.4 Équivalents plein temps par catégorie d'entreprises

Par rapport à l'année précédente, on constate une forte augmentation du nombre d'équivalents plein temps, soit près de 10 % (+ 4204 EPT). Cette croissance est particulièrement importante dans le domaine des enfants et de la jeunesse, cela s'expliquant par le fait qu'il y a eu de nouvelles prises en considération d'entreprises surtout pour les entreprises de l'accueil extrafamilial et extrascolaire. Les entreprises nouvellement prises en considération ont annoncé 4450 équivalents plein temps. Cela signifie même une légère diminution des équivalents plein-temps dans le cas des entreprises déjà répertoriées précédemment.



## 2.5 Fonds de fluctuation

Le fonds de fluctuation a été mis à zéro à fin 2019 et le montant qu'il contenait a été restitué aux entreprises sous la forme d'une réduction de la contribution d'entreprise 2020. L'année 2020 s'est soldée par une perte, et le fonds de fluctuation n'a donc pas pu être alimenté.

Les mesures décidées par le comité en automne 2020, et mises en œuvre immédiatement (augmentation des contribution et saisie d'adresses d'entreprises) ont eu un effet et, en 2021, nous avons constaté un excédent de recettes de CHF 490'852.83.-. Un montant de CHF 184'338.95.- a été utilisé pour constituer une réserve (apport capitaux propres), et le capital propre est à nouveau de CHF 500'000.- Le fonds de fluctuation a été alimenté par un montant de CHF 306'513.88.-.

## 2.6 Prestations extraordinaires

En raison de la « vidange » du fonds de fluctuation en 2019 et du fait que ce fonds n'a pas pu être alimenté en 2020, il n'y a pas eu de moyens financiers disponibles pour le financement de prestations extraordinaires.

Pour les deux projets approuvés en dernier (Etude sur le devenir des ASE dans le canton de Vaud et Promotion ASE personnes âgées), il y a eu du retard en raison de la pandémie de coronavirus. C'est pourquoi les paiements restants ont été reportées.

## 2.7 Adaptation du ruling fiscal

Dans le cadre des clarifications visant à atteindre un équilibre financier stable, le comité a soulevé à nouveau la question de l'exonération fiscale. Des discussions avec les autorités fiscales ont montré qu'il est possible d'adapter le ruling fiscal. A l'avenir, une approche dynamique pourra être appliquée et des provisions pour prestations extraordinaires pourront être constituées. Les règlements correspondants doivent maintenant être révisés et pourront être soumis à l'Assemblée générale de 2022.

## 2.8 Lignes directrices et procédure en cas d'adaptations nécessaires des versements aux membres

Comme déjà mentionné, le comité a décidé à l'automne 2020 d'examiner et de poursuivre différentes mesures visant à garantir l'équilibre financier de FONDSSOCIAL. Dans ce contexte, l'adaptation du mode d'indemnisation était prioritaire. Un groupe de travail a élaboré des lignes directrices sur la manière de procéder en cas d'une nécessaire adaptation des versements. Certes, il est en tout cas du devoir du comité d'agir lorsque les moyens disponibles sont insuffisants. Néanmoins, le nouveau document élaboré permet d'obtenir la plus grande transparence et la plus grande clarté possible dans la gestion d'éventuelles réductions.

## 2.9 Délimitation par rapport à d'autres fonds en faveur de la formation professionnelle

### 2.9.1 Fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle

En 2021 à nouveau, aucun problème de délimitation entre les prestations du fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social et celles des fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle n'a été constaté. Il est garanti que les entreprises ne doivent pas payer à deux ou plusieurs fonds pour la même prestation.

## 2.9.2 Entreprises mixtes

Jusqu'à la fin de 2012, les entreprises qui étaient soumises à un autre fonds en faveur de la formation professionnelle (fonds de branche), versaient également des contributions au fonds correspondant. Grâce à des conventions, il a pu être garanti que les entreprises ne doivent payer des contributions qu'au fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social.

En contrepartie, FONDSSOCIAL verse un montant annuel forfaitaire au fonds en faveur de la formation professionnelle des horticulteurs et fleuristes, au fonds en faveur de la formation professionnelle des menuisiers et également au fonds de la communauté d'intérêts des artisans du bois. Les conventions sont adaptées au besoin aux nouvelles conditions existantes.

## 2.10 Comité

Le comité s'est réuni à quatre reprises pour des réunions ordinaires et a traité les thèmes suivants :

- Finances (compte de résultats, bilan, budget, plan financier à moyen terme, ruling fiscal)
- Controlling
- Préparation de l'Assemblée générale
- Mode d'indemnisation (calcul de scénarios, élaboration de lignes directrices, consultation)
- Indemnisation aux OrTras SS SG AR AI FL : forfait pour FL
- Motions de membres

La composition du comité a de nouveau changé en 2021. Lors de l'Assemblée générale 2021, il y a eu l'élection d'Ursula Grüning (pour succéder à Marlis Hörler) et de Frédéric Baudin (comme délégué de SAVOIRSOCIAL/kibesuisse).

Peu après l'Assemblée générale, Martina Valentin a annoncé sa décision de se retirer du comité. Monika Weder, en tant que représentante de SAVOIRSOCIAL/Curaviva, a repris le mandat de Martina Valentin et sera élue officiellement lors de l'AG 2022. Nous remercions chaleureusement Marlis Hörler et Martina Valentin pour leur engagement et leur travail au cours de ces dernières années.

## 2.11 Assemblée générale

En raison de la pandémie de coronavirus, l'Assemblée générale n'a pas pu avoir lieu « en présentiel » en 2021 non plus. Les membres ont pu voter par voie de circulation.

Outre l'approbation du rapport annuel, des comptes et du bilan ainsi que de la planification financière à moyen terme, l'ordre du jour comprenait l'élection/la réélection des membres du comité. Sur tous les points, il y a eu une approbation et la décharge a été accordée au comité.

## 2.12 Rapport au SEFRI

Le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) est l'organe de surveillance de FONDSSOCIAL (selon Loi fédérale sur la formation professionnelle, art. 60 al. 7). FONDSSOCIAL a l'obligation de remettre un rapport d'activités au SEFRI. La Direction a remis ce rapport en juin 2021. Il a été approuvé par le SEFRI en octobre 2021.



## 2.13 Personnel du Secrétariat général

Au Secrétariat général de FONDSSOCIAL, deux personnes sont engagées de manière permanente : Barbara Hirsiger (employée spécialisée, Directrice adjointe (60 %)) et Jutta Vallone (Directrice (janvier 2021 : 20 %, dès février 60 %)). A partir de mars 2021, Simona Pica a apporté un soutien au Secrétariat général (en mars à 30 %, d'avril à novembre à 20 %), pour faire face au volume de travail supplémentaire, notamment la saisie des adresses.

## 2.14 Remerciements

Je remercie le comité pour son soutien et sa confiance, ainsi que tous les membres pour leur accueil chaleureux auprès de FONDSSOCIAL. Notre Présidente, Esther Müller, et notre Vice-président, Remo Dörig, ont toujours été à l'écoute de mes questions, de mes doutes et de mes préoccupations. J'ai beaucoup apprécié cela et cela m'a énormément aidé dans cette période de démarrage.

Mes remerciements vont également à toutes les entreprises pour la transmission dans les délais des documents, pour le paiement des contributions et pour la communication faisant preuve d'ouverture.

Je remercie tout spécialement Barbara Hirsiger, qui m'a initiée à des tâches importantes au Secrétariat général durant cette première année et qui n'a jamais perdu patience avec moi. Je remercie Simona Pica pour sa persévérance dans la recherche sur Internet des entreprises manquantes. Elle a clairement contribué à ce que nous puissions enregistrer un si bon résultat annuel en 2021.

Je tiens à remercier également le personnel du SEFRI, le service comptable, les réviseurs, les fournisseurs et les autres partenaires externes pour la collaboration agréable. Je me réjouis de faire face aux défis qui nous attendent l'année prochaine.

A handwritten signature in blue ink, reading "J. Vallone".

Jutta Vallone  
Directrice

### 3 Bilan

Bilan en CHF	2021	2020
<b>Actifs</b>		
Liquidités	746'822	340'103
Créances provenant de livraisons et de prestations	78'098	4'911
Ducroire	-10'100	-2'800
Prestations non facturées	44'478	
Actifs de régularisation (transitoires)	3'090	14'917
<b>Total liquidités</b>	<b>862'388</b>	<b>357'131</b>
Mobilier	8'680	13'783
<b>Total Immobilisations</b>	<b>8'680</b>	<b>13'783</b>
<b>Total actifs</b>	<b>871'068</b>	<b>370'914</b>
<b>Passifs</b>		
Dettes résultants d'achats et de prestations de services	12'219	5'104
Fonds de fluctuation et pour prestations extraordinaires	306'514	0
Passifs de régularisation (transitoires)	52'335	50'149
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>371'068</b>	<b>55'253</b>
Réserves du fonds	315'661	500'000
Résultat d'exploitation	184'339	-184'339
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>500'000</b>	<b>315'661</b>
<b>Total passifs</b>	<b>871'068</b>	<b>370'914</b>

## 4 Compte de résultat

Comptes annuels en CHF	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
<b>Produits</b>			
Contributions des entreprises	3'935'916	3'611'610	3'238'029
Remboursements de contributions d'entreprises	-20'466	-10'000	-45'838
Prélèvement dans fonds de fluctuations			4'013
Pertes sur débiteurs/frais d'encasement	-7'300	-1'000	346
Dépenses extraordinaires	0		89
<b>Total produits</b>	<b>3'908'150</b>	<b>3'600'610</b>	<b>3'196'639</b>
<b>Dépenses</b>			
Emploi de fonds / versements aux organes responsables	-3'095'174	-3'087'708	-3'076'040
Prestations extraordinaires (cf. Art. 5.2. du règlement d'exécution)	0	0	0
Versements forfaitaires à d'autres organisations	-33'800	-33'800	-33'800
Indemnités membres du comité	-17'563	-22'000	-20'408
Dépenses de personnel	-157'234	-193'000	-155'265
Frais locaux	-20'946	-21'000	-21'737
Coûts administratifs et frais d'exploitation	-24'146	-42'500	-24'635
IT / informatique (prestation de tiers)	-34'565	-45'000	-31'312
Frais de conseil (prestation de tiers)	-21'961	-7'000	-8'924
Frais de traduction (prestation de tiers)	-5'460	-6'000	-4'601
Amortissements	-5'104	-2'000	-2'911
Autres frais financiers	-687	-500	-440
Impôts	-708	-2'000	-905
Produits extraordinaires	49		
Prélèvement / affectation fonds de fluctuations	-306'514		
<b>Total dépenses</b>	<b>-3'723'813</b>	<b>-3'462'508</b>	<b>-3'380'978</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>184'337</b>	<b>138'102</b>	<b>-184'339</b>

## 5 Annexe aux comptes annuels

### **Indications sur les principes appliqués pour les comptes annuels**

Les présents comptes annuels ont été établis dans le respect de la législation suisse, et en particulier des articles relatifs à la comptabilité commerciale ainsi qu'à l'établissement et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

### **Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat**

Les actifs immobilisés ont été amortis de manière indirecte et linéaire. Le mobilier et les équipements sur 5 ans, les machines de bureau, équipements informatiques et de communication ainsi que le site Internet sur 3 ans.

### **Nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle**

Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle ne dépasse pas 10.

### **Montant résiduel des obligations résultant de contrats de location, dans la mesure où ceux-ci n'arrivent pas à échéance ou ne sont pas résiliés dans les 12 mois à compter de la date de clôture du bilan**

Selon l'avenant du 12 avril 2021, il existe un droit de résiliation unilatérale avec un délai de 6 mois, pour la première fois le 30 juin 2022.

- -

### **Evénements importants survenus après la date du bilan**

Aucun événement important susceptible de modifier la pertinence des comptes 2021 n'est survenu après la date du bilan.

## 6 Commentaire sur le bilan et le compte de résultat

### 1. Bilan

#### Actifs

- Les liquidités sont supérieures à celles de l'année précédente, car un résultat d'exploitation positif a été obtenu (utilisation pour fonds de fluctuation + réserve du fonds)
- Le compte auprès d'ABS a été fermé. A la place, un compte d'épargne a été ouvert auprès de la Raiffeisen.
- Les créances résultant de livraisons et de prestations sont nettement plus élevées, car un nombre relativement important de factures impayées était encore en suspens à la fin de l'année (processus de facturation retardé en raison de nouveaux enregistrements d'entreprises)
- Le du croire a été ajusté aux montants en souffrance et augmenté de CHF 7'300.-.
- Le compte « Prestations non facturées » comprend des contributions d'entreprises qui ont été facturées en 2022 seulement, en raison de déclarations pas remises dans les délais.
- Les actifs de régularisation sont constitués des primes d'assurances (LAA, indemnités journalières) et du loyer pour janvier 2022.

#### Passifs

- Une partie de l'excédent de recettes (CHF 306.513.88) a été utilisé pour alimenter à nouveau le fonds de fluctuations.
- Les comptes de régularisation de passif à hauteur de CHF 52'335.20 concernent les dépenses suivantes, à comptabiliser sur 2021 encore : comptes annuels, révision, électricité, cotisations aux assurances sociales, projets/prestations extraordinaires.
- Une partie de l'excédent de recettes (CHF 306.513.88) a été affectée à la réserve du fonds de sorte qu'elle est de nouveau de CHF 500'000.-

### 2. Compte de résultats

#### Produits

- Au cours de l'exercice sous revue, les recettes ont dépassé les contributions d'entreprises budgétées d'environ CHF 300'000. L'augmentation des contributions d'entreprises était déjà budgétée (aussi bien contribution d'entreprise que contribution par personne). Cette augmentation supplémentaire s'explique donc par env. 500 entreprises nouvellement prises en considération (total 2021 : env. 3'900 entreprises).

- Au total, un montant de CHF 20'465.85 a été remboursé aux entreprises en 2021. Les raisons à cela étaient des déclarations/paiements erronés, des fermetures en cours d'année et la non-soumission d'entreprises.

## Dépenses

- Les membres de FONDSSOCIAL (OrTras et SAVOIRSOCIAL) ont obtenu pour les prestations fournies pour la formation professionnelle dans le domaine social un montant global de CHF 3'095'174.-. Cela correspond à une augmentation de CHF 31'134.- par rapport à 2020, qui s'explique par un plus grand nombre de contrats d'apprentissage. En outre, le montant forfaitaire a été réduit de CHF 12'000.- pour l'OdA Gesundheit Soziales SG AR AI FL, car il n'y a pas de contribution d'entreprises payées pour le Liechtenstein. Les organisations membres cantonales ont obtenu 72 % des moyens, SAVOIRSOCIAL 28 %.
- En 2021, il n'y a pas eu de moyens à disposition pour des prestations extraordinaires selon art. 5.2 du règlement d'exécution.
- Sur la base de conventions existant entre FONDSSOCIAL et le fonds pour la formation professionnelle des horticulteurs et fleuristes, le fonds pour la formation professionnelle des menuisiers et nouvellement le fonds de la communauté d'intérêts des artisans du bois (IGHK), des montants forfaitaires ont été versés à ces fonds pour un total de CHF 33'800.
- Les indemnités pour le comité ont à nouveau baissé en comparaison avec l'année précédente (le Secrétariat général est à nouveau au complet au niveau du personnel). Dans ce compte, il y a également eu comptabilisation des dépenses pour le groupe de travail « Adaptation mode d'indemnisation ».
- Frais de salaires : le poste de Directrice n'a été occupé qu'à 20 % en janvier. En outre, il y a eu un engagement temporaire, non budgétisé, pour la saisie des adresses. Les petits travaux de traduction sont également comptabilisés sous salaires.
- Dépenses de conseil : deux avis juridiques non budgétisés ont été commandés. En outre, des frais de conseil non budgétés ont été engagés en ce qui concerne les clarifications relatives aux questions d'exonération fiscale.
- Les frais globaux d'administration ont été de CHF 287'637.77 en 2021. Les frais d'administration sont donc de 8.42 %
- Le résultat annuel positif permet, outre la constitution de réserves, d'alimenter à nouveau le fonds de fluctuation avec un montant de CHF 306'513.88

## 7 Rapport de révision



Tél. +41 32 624 62 46  
Fax +41 32 624 66 66  
www.bdo.ch

BDO SA  
Biberiststrasse 16  
4500 Soleure

### Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des membres

#### Fonds pour la formation professionnelle pour le domaine social FONDSSOCIAL, Olten

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) de Fonds pour la formation professionnelle pour le domaine social FONDSSOCIAL pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

En outre, nous attestons que les directives concernant les principes de présentation des comptes ainsi que les objets spécialement soumis au contrôle sont en conformité avec le concept "Comptabilité et révision des fonds en faveur de la formation professionnelle selon l'art. 60 LFPr".

Soleure, le 28 mars 2022

BDO SA

Thomas De Micheli

Expert-réviseur agréé

i.V. Laura Hert

Révisseuse responsable  
Révisseuse agréé

## 8 Organes

### 8.1 Assemblée générale

- SAVOIRSOCIAL, Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social
- OdA Gesundheit Soziales SG AR AI FL
- OdA Gesundheit Soziales Aargau AG
- OdA Soziales Bern (d)
- OrTra-bef-s2, OrTra bernoise francophone santé-social
- OdA Soziales beider Basel
- OrTra Santé-Social Fribourg
- OrTra Santé-Social Jura
- OrTra santé-social Genève
- OdA Gesundheit und Soziales Graubünden
- zodas, Zentralschweizer Organisation der Arbeitswelt Soziales (LU/NW/OW/SZ/UR/ZG/GL)
- OrTra santé-social Neuchâtel
- OdA Soziales Schaffhausen
- SOdAS, Stiftung OdA Gesundheit und Soziales im Kanton Solothurn
- OdA Gesundheit Soziales Thurgau
- Espace santé-social Vaud
- OrTra Santé-Social Valais
- OdA Soziales Zürich
- FORMAS, Associazione per la formazione nelle strutture sanitarie e negli istituti sociali, Ticino

### 8.2 Comité

#### Présidence

- Esther Müller, zodas ((Secrétaire générale), Présidente, déléguée par les OrTras cantonales et régionales
- Remo Dörig, CDAS (Secrétaire général adjoint, responsable des finances), Vice-président, déléguée de SAVOIRSOCIAL

#### Membres délégués par SAVOIRSOCIAL

- Mireille Grädel, INSOS Suisse (Responsable gestion administrative / Directrice adjointe)
- Monika Weder, CURAVIVA Suisse (Directrice du domaine de la formation), en remplacement de Martina Valentin, dès mai 2021
- Martina Valentin, CURAVIVA Suisse (domaine spécialisé Enfants et adolescents, direction de projet), jusqu'en avril 2021
- Fränzi Zimmerli, SAVOIRSOCIAL (Directrice)
- Frédéric Baudin, kibesuisse (CEO Groupe pop e poppa servicefamille) dès mai 2021



### **Membres délégués par les OrTras cantonales et régionales**

- Laurence Fournier, OrTra Santé-Social Valais (Secrétaire générale)
- Marlis Hörler Böhi, OdA Gesundheit Soziales SG AR AI FL (Directrice générale), jusqu'en avril 2021
- Ursula Grüning, Stiftung OdA Gesundheit und Soziales im Kanton Solothurn (Secrétaire générale), dès mai 2021
- Hubert Schaller, OrTra Santé-Social Fribourg (Président)
- Maria von Ow, OdA Soziales Schaffhausen (Secrétaire générale)

## **8.3 Responsables de secteurs**

- **Finances et controlling :**  
Remo Dörig
- **Communication :**  
Mireille Grädel
- **Personnel :**  
Laurence Fournier
- **Prestations extraordinaires :**  
Hubert Schaller a.i.

## **8.4 Employées du Secrétariat général**

- Jutta Vallone, Directrice (janvier 2021 : 20 %, dès février 60 %)
- Barbara Hirsiger, employée spécialisée, directrice adjointe (60 %)
- Simona Pica, employée spécialisée (avril 2021 : 30 %, de mai à novembre 2021 : 20 %)

### **Impressum**

Responsabilité générale : Jutta Vallone

Conception et mise en page : FONDSSOCIAL, Olten